

AVIS PUBLIC

PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 252-10

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 20 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 252-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement 252 concernant la fourniture, l'utilisation et la tarification de l'eau potable dans la Ville de Repentigny ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 22^e jour du mois de janvier 2026.

Le greffier,



Mme Marc Giard, OMA, avocat